



Réunion d'information à destination des agriculteurs de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3



19 février 2014

CAIX



PRÉFET
DE LA SOMME





Introduction

Philippe CHEVAL

Président du SIEP du Santerre

&

Daniel ROGUET

Président de la Chambre d'agriculture



Ordre du jour

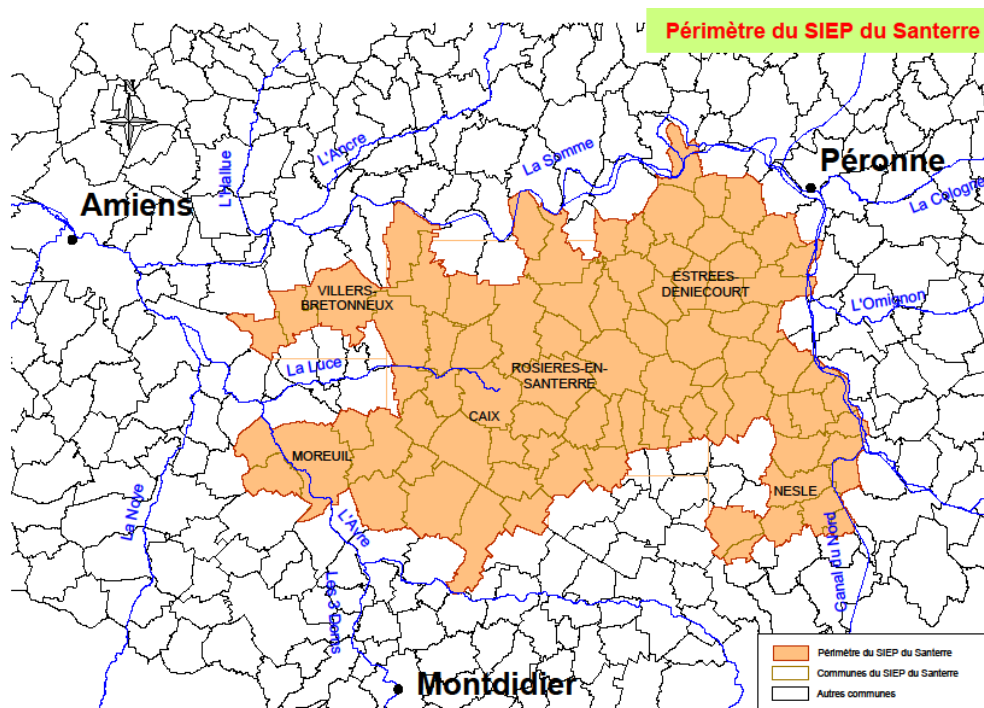
- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014



Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre



Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 456

Quatre stations de pomp

Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages), Potte et Morchain (2 forages).

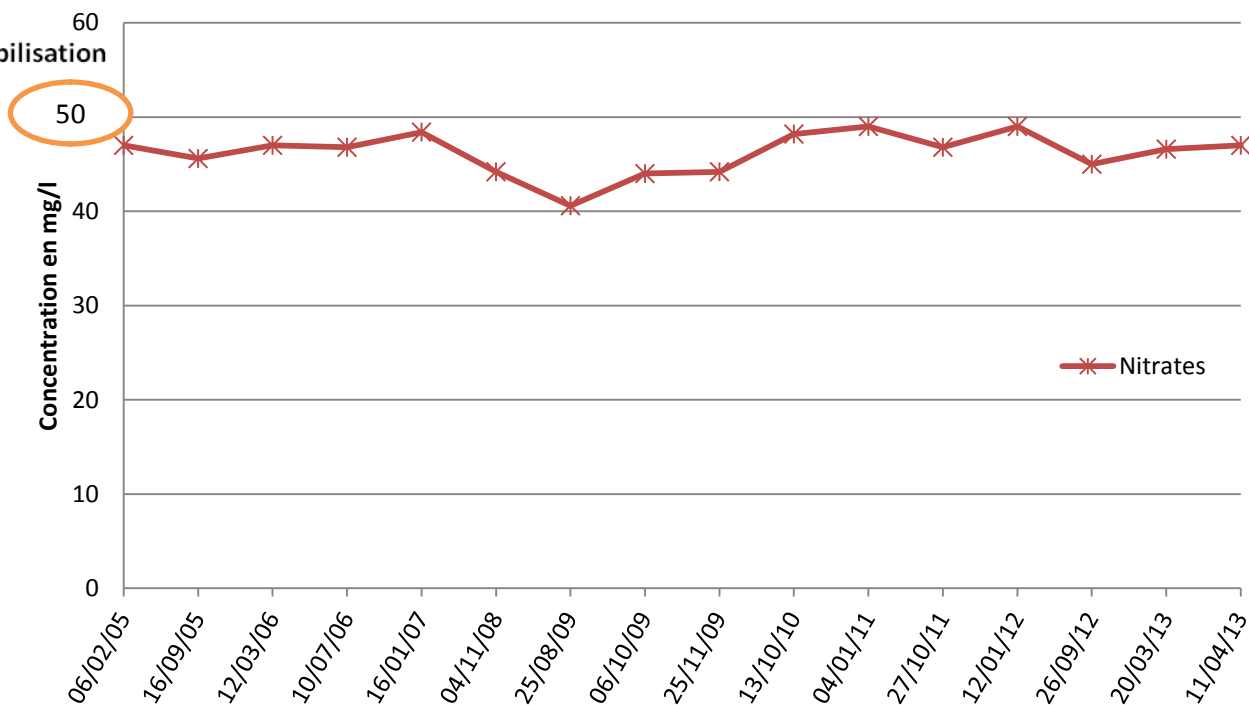
Volume prélevé en 2012 :

- Caix 1 et Caix 3 : **2 800 772 m³**
- Potte et Morchain: **1 101 258 m³**

Problématique du territoire

Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)

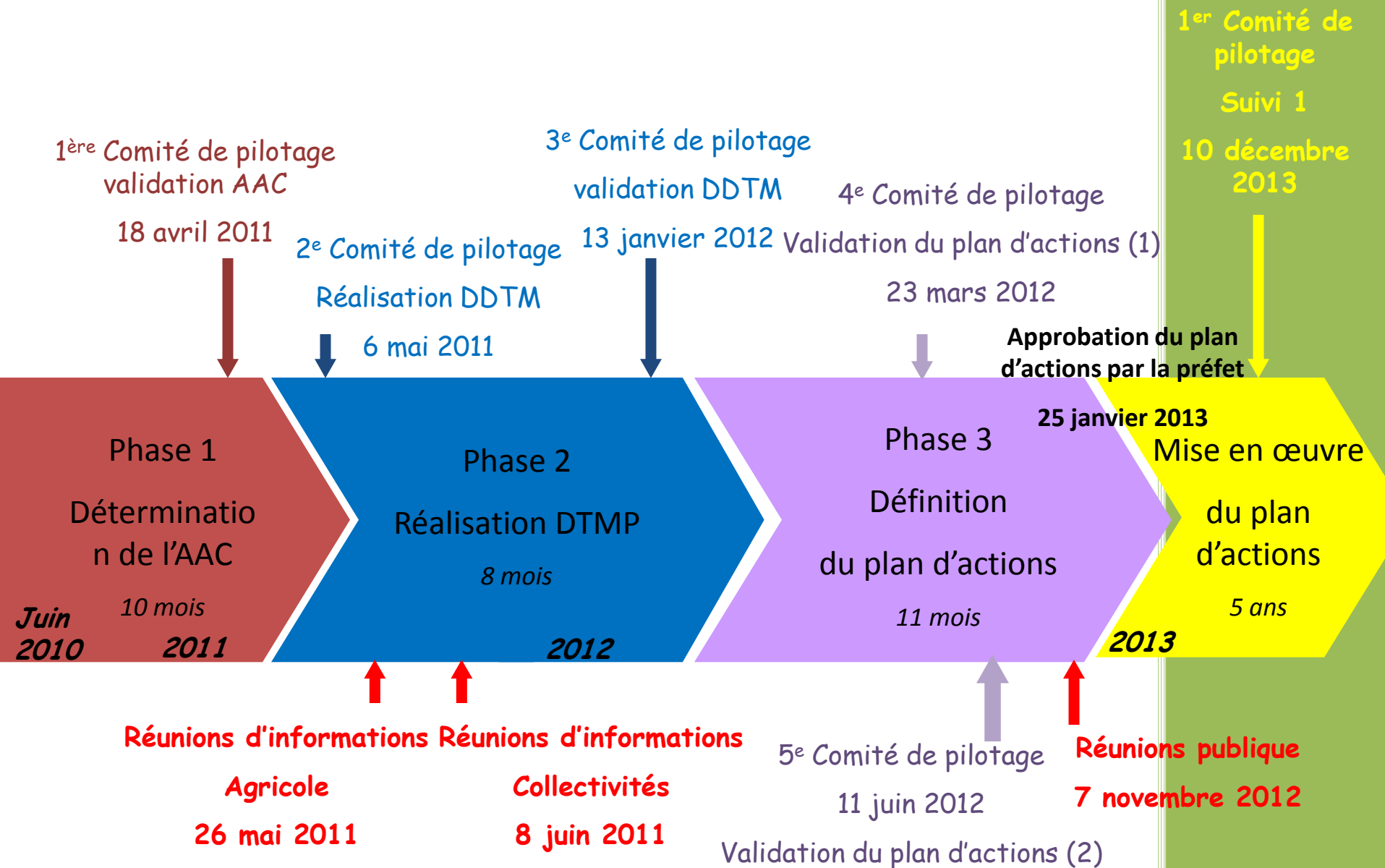
Limite potabilisation



L'objectif est de **garantir l'alimentation en eau potable** et de maintenir un **prix raisonnable** de l'eau sur le territoire



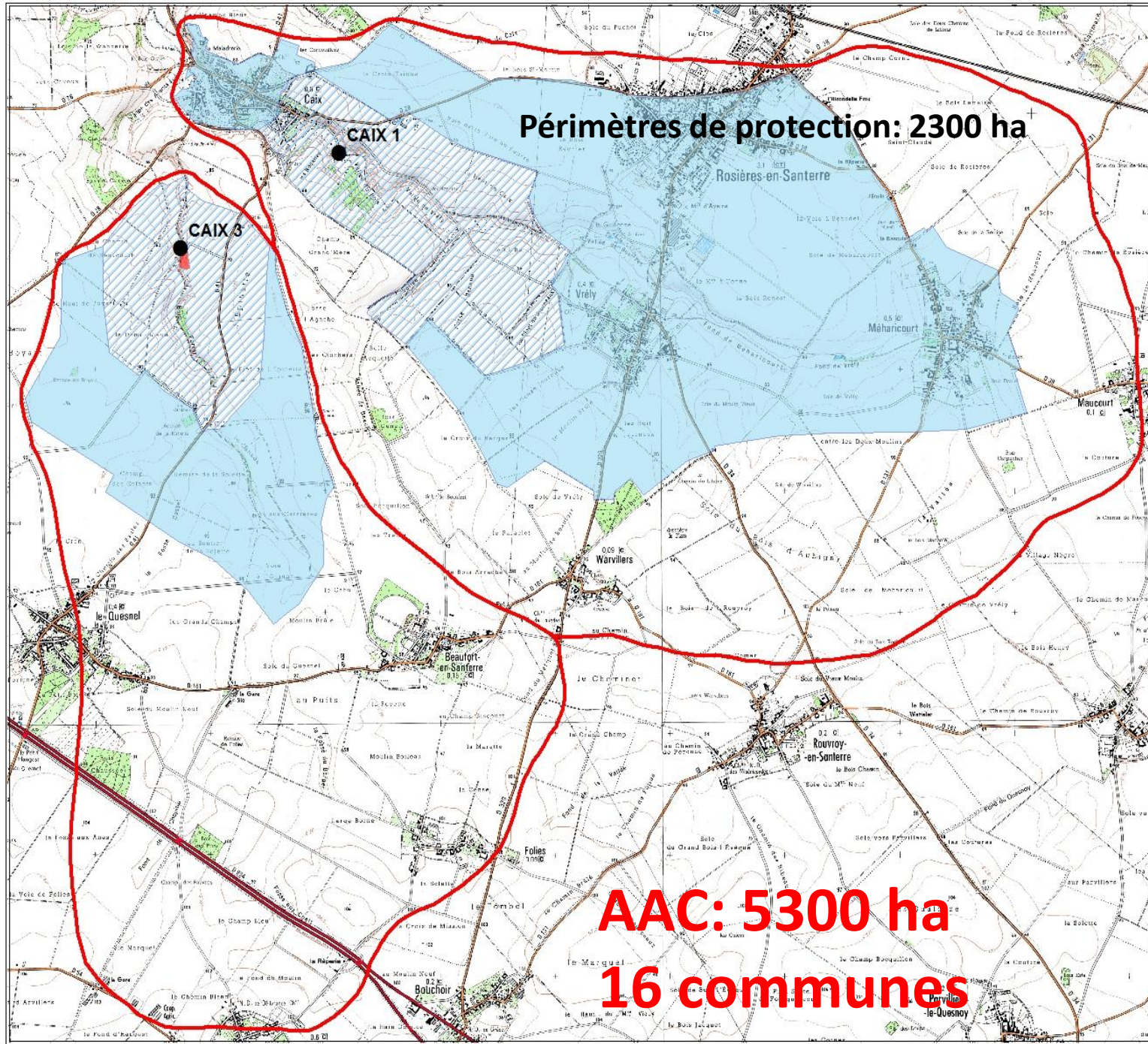
Planning de l'étude



Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Légende

- Captages
- Aires d'alimentation
- Périètres de protection :
 - immédiate
 - ▨ rapprochée
 - éloignée

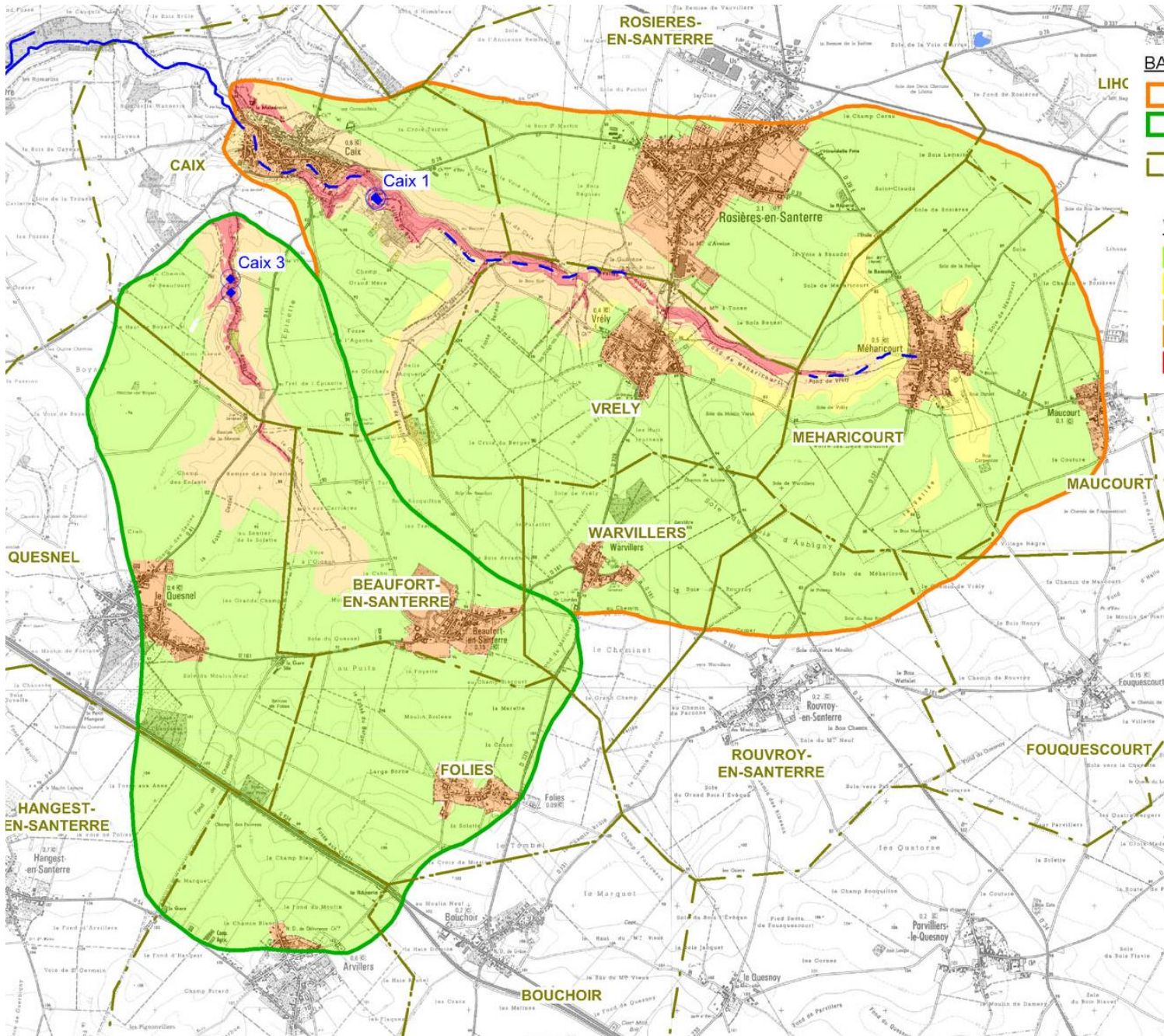


Périètres de protection: 2300 ha

AAC: 5300 ha
16 communes

© Copyright - Géonord
Sources - Agence de l'Eau Artois Picardie, SCAN 25 - IGN - Convention 9824
L' DENIS - 19/05/2011

Vulnérabilité de la ressource en eau



BAC des champs captants de Caix

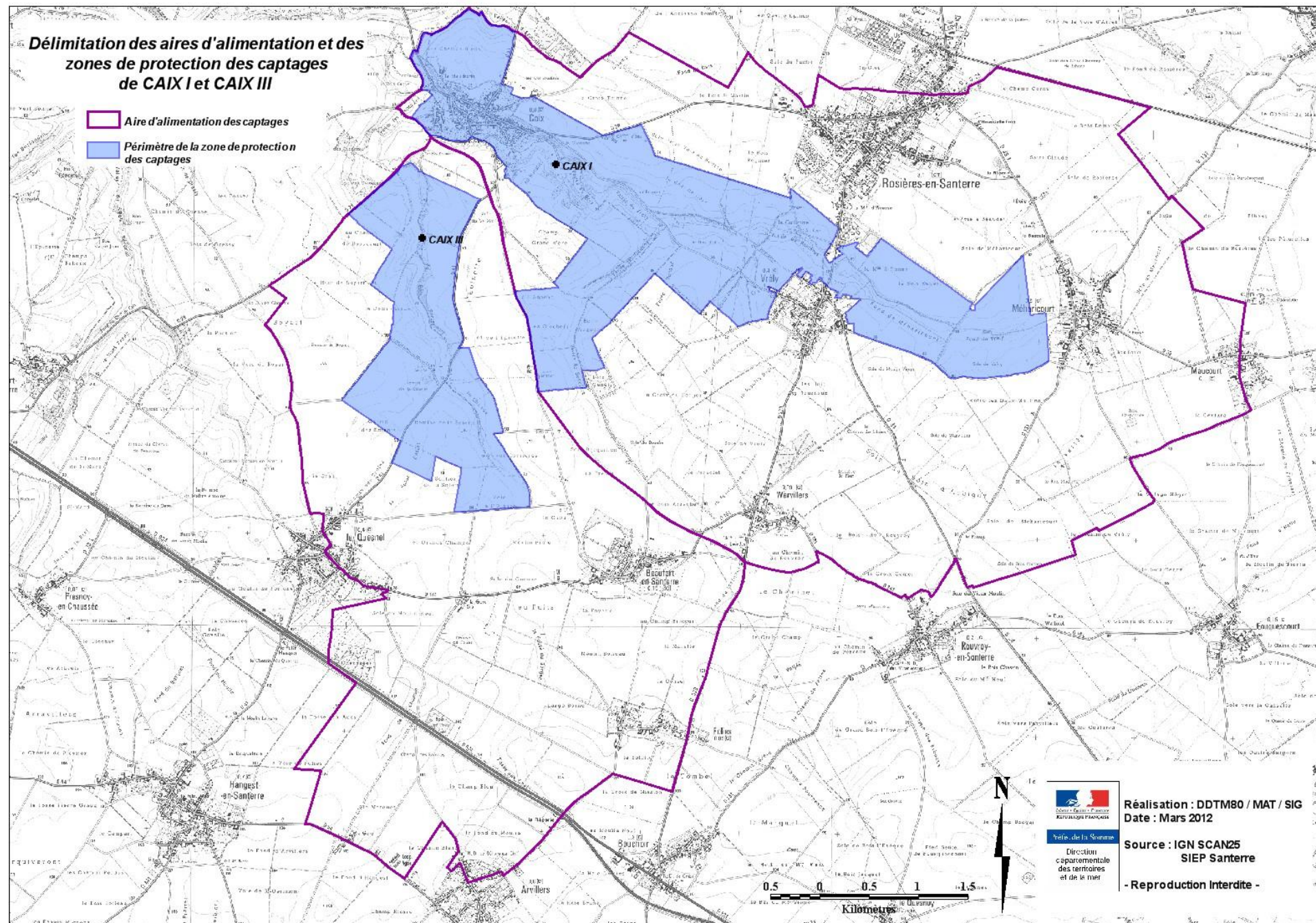
- Caix 1
- Caix 3
- Limites de communes

Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère :

- Faible
- Modérée
- Elevée
- Elevée (Zone urbanisée)
- Très élevée

Délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection des captages de CAIX I et CAIX III

-  Aire d'alimentation des captages
-  Périmètre de la zone de protection des captages



Réalisation : DDTM80 / MAT / SIG
Date : Mars 2012

Source : IGN SCAN25
SIEP Santerre

- Reproduction Interdite -



Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- **Avancée du plan d'actions non agricole**
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

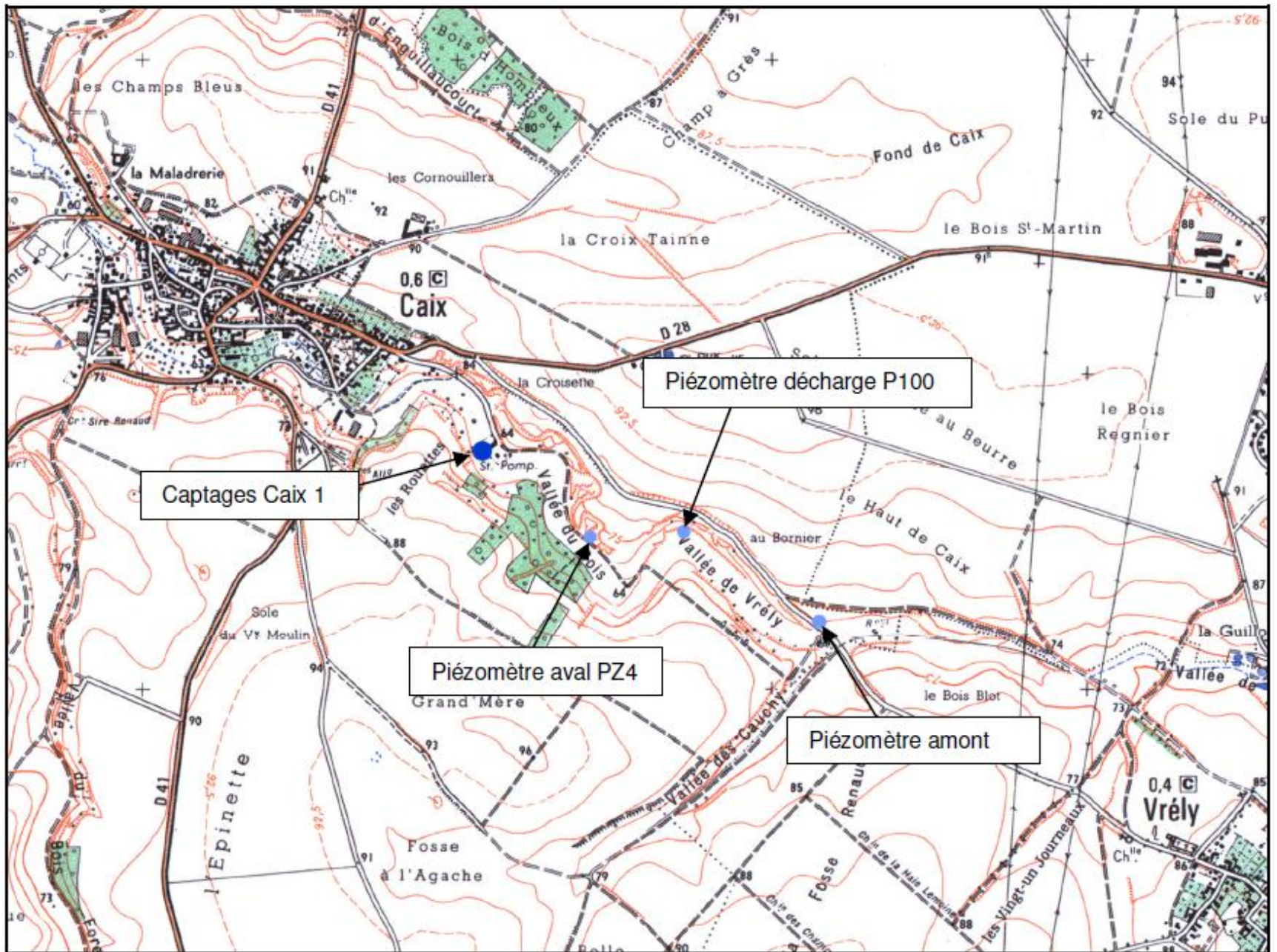


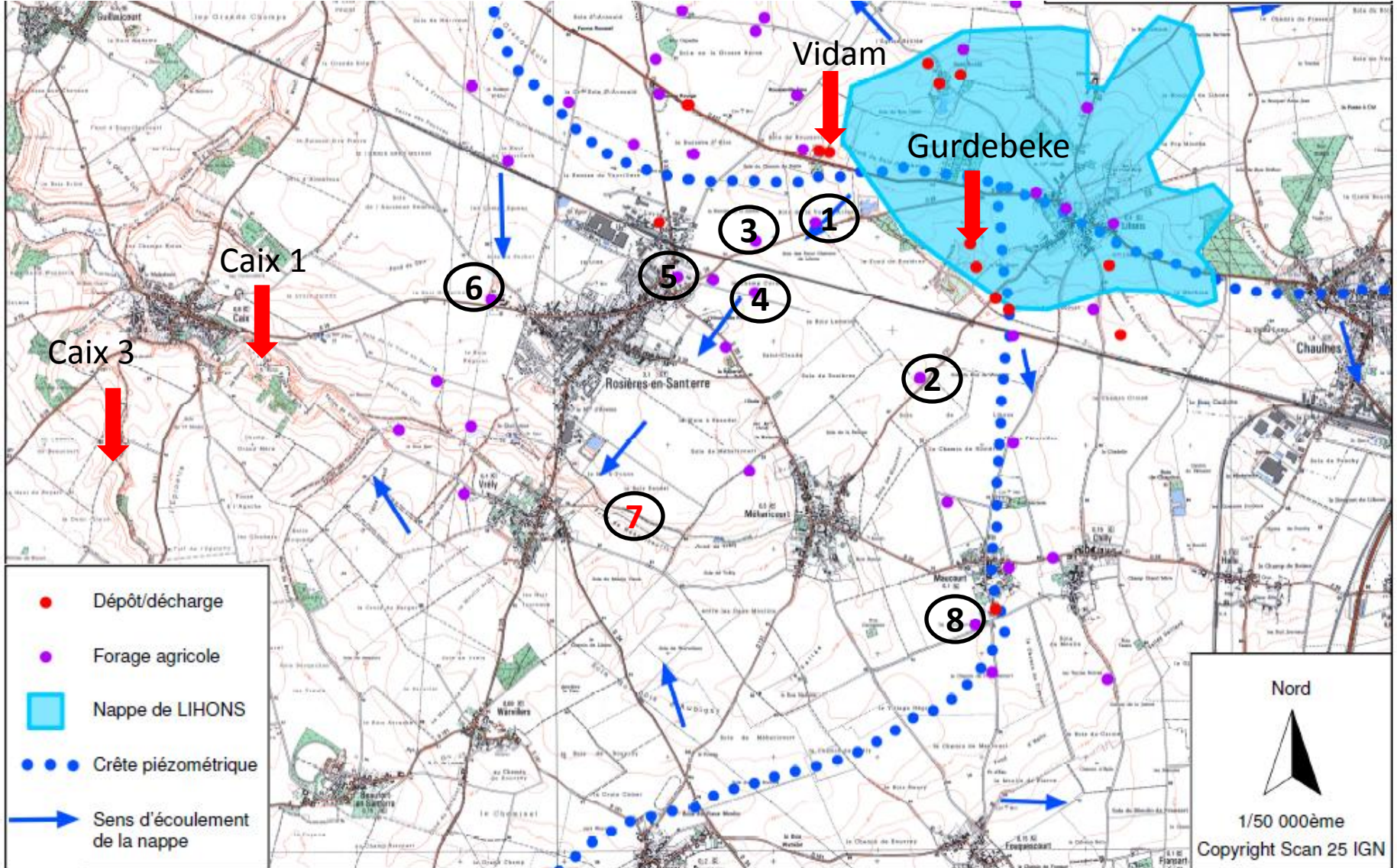
Figure 1 : Emplacement des piézomètres (1/25000^{ème})

Analyses en juin et septembre 2012 et 2013

Piezos décharge Caix	P Amont	P décharge	P aval
Février 1996		76	
Avril 2003		68	
Juin 2005		75	
Septembre 2006		76	
Aout 2007		70	
Octobre 2008		74	
Août 2009		74	
septembre 2010		74	
Mars 2012		39	
Juin 2012	44	77	42
Septembre 2012	40	68	40
Février 2013	43	75	42
Septembre 2013	-	75	41

+ Traces de Nickel, dichloroéthylène, trichloréthylène, trichloroéthane, atrazine

Etude pour analyser l'impact des décharges de Lihons sur les captages



1	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	28	30	
Bores µg/l	38	82	
Perchlorates µg/l	3,5	5	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

limite: 1 mg/l

2	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	20	
Bores µg/l	85	52	
Perchlorates µg/l	3,3	5	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

3	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	44	62	
Bores µg/l	26	56	
Perchlorates µg/l	3,3	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

4	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	50	41	
Bores µg/l	22	48	
Perchlorates µg/l	4,4	7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l		< 0,1	

5	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	49	58	
Bores µg/l	35	67	
Perchlorates µg/l	2,4	4	
Atrazine µg/l	0,07	0,14	
Oxadixyl µg/l			

6	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	25	34	
Bores µg/l	51	46	
Perchlorates µg/l	3,1	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

7	2012	2013	2014
Nitrates mg/l		49	
Bores µg/l		64	
Perchlorates µg/l		7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

8	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	31	
Bores µg/l	130	64	
Perchlorates µg/l	6,9	8	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

Fiche thématique 3 : Assainissement Collectif

AC

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
AC 3.1	Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	A	20	Déterminés
	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	B	0	En cours de réflexion
AC 3.2	Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	A	0	En cours de réflexion
	Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	A	0	(2015)
	Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	A définir selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	B	0	0

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Assainissement Non Collectif

- ➔ 10^e programme de l'AEAP : AAC de Caix en **zone à enjeu sanitaire**.
- ✓ CCS: 102 installations non conforme sur 208 dans l'AAC (25 dossiers par an).
- ✓ CCALM: 75 installations non conforme sur 150 dans l'AAC (17 dossiers par an).
- ➔ Réflexion pour réaliser des études à la parcelle
 - ✓ GT le 14 janvier 2014 avec la CCS et la CCALM

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Charte d'entretien des espaces publics



Communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	
Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	En cours	En cours	Broyeur
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3			
Caix	9 décembre 2013	3			Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse

Harbonnières : acquisition d'une balayeuse/arracheuse

Chaulnes (en dehors de l'AAC) : signature le 4 novembre 2013, niveau 3



Communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics

-  Territoire ORQUE
-  Captages de Caix
-  ZEE_CAIX
-  ZEE_HANGEST_EN_SANTERRE
-  ZEE_LE_QUESNEL
-  ZEE_MEHARICOURT
-  ZEE_ROSIERES_EN_SANTERRE
-  ZEE_ROUVROV EN SANTERRE
-  Concours des communes (forcé)
-  Scan25 (forcé)

Démonstrations de matériels alternatifs

- Le 26 mai 2011 à Caix
- Le 7 octobre 2013 à Caix (12 communes)



Désherbeur de chemin





Interdiction des produits phytosanitaires en zones non agricoles

L'assemblée nationale a voté :

- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2020, les pesticides seront interdits dans les espaces non agricoles.
- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2022, la vente des produits phytosanitaires aux particuliers sera interdite.

Le texte prévoit des peines pouvant aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 30.000 € d'amende pour toute personne utilisant ou détenant ces produits alors interdits.



Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Artisans

- Convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans.

→ CAIX site pilote

- Objectif : 30 artisans diagnostiqués en 5 ans.
 - En 2013 : 7 artisans visités dans l'AAC.
- 1 artisan a déposé un dossier de demande de participation financière à l'AEAP/CCS et CG.
- Réunion de sensibilisation de la Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment pour les peintres à partir de 2014



Industries

Echanges avec la DREAL pour
l'inspection des sites présents dans
l'AAC (SITPA, SMO, Darkiewicz, Ferinox)
+ dépôt à Maucourt)



Maucourt
arrêté de travaux
d'office



Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)







Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- **Avancée du plan d'actions agricole**
- Présentation des aides disponibles en 2014



Concertation avec le monde agricole

- ✓ 3 752 ha SAU des AAC diagnostiquées, soit **81 % de l'AAC** (objectif fixé)
- ✓ 89 % des surfaces de vulnérabilité modérée à très élevée diagnostiquées
- ✓ 65 % des agriculteurs ont déclaré être prêts à modifier leurs pratiques culturales

Deux groupes de travail :

- le 1^{er} décembre 2011
- le 6 mars 2012



échanges sur le plan d'actions et ses
objectifs

Fiche thématique 2 : AGRICOLE

AGRI

Cibles

106 exploitations cultivent au minimum une parcelle sur le territoire.
46 exploitations ont leur siège et/ou des bâtiments dans l'aire d'alimentation
29 exploitations sont situées dans les zones de protection de captages
44 exploitants cultivent dans les zones de protection de captages

MOA

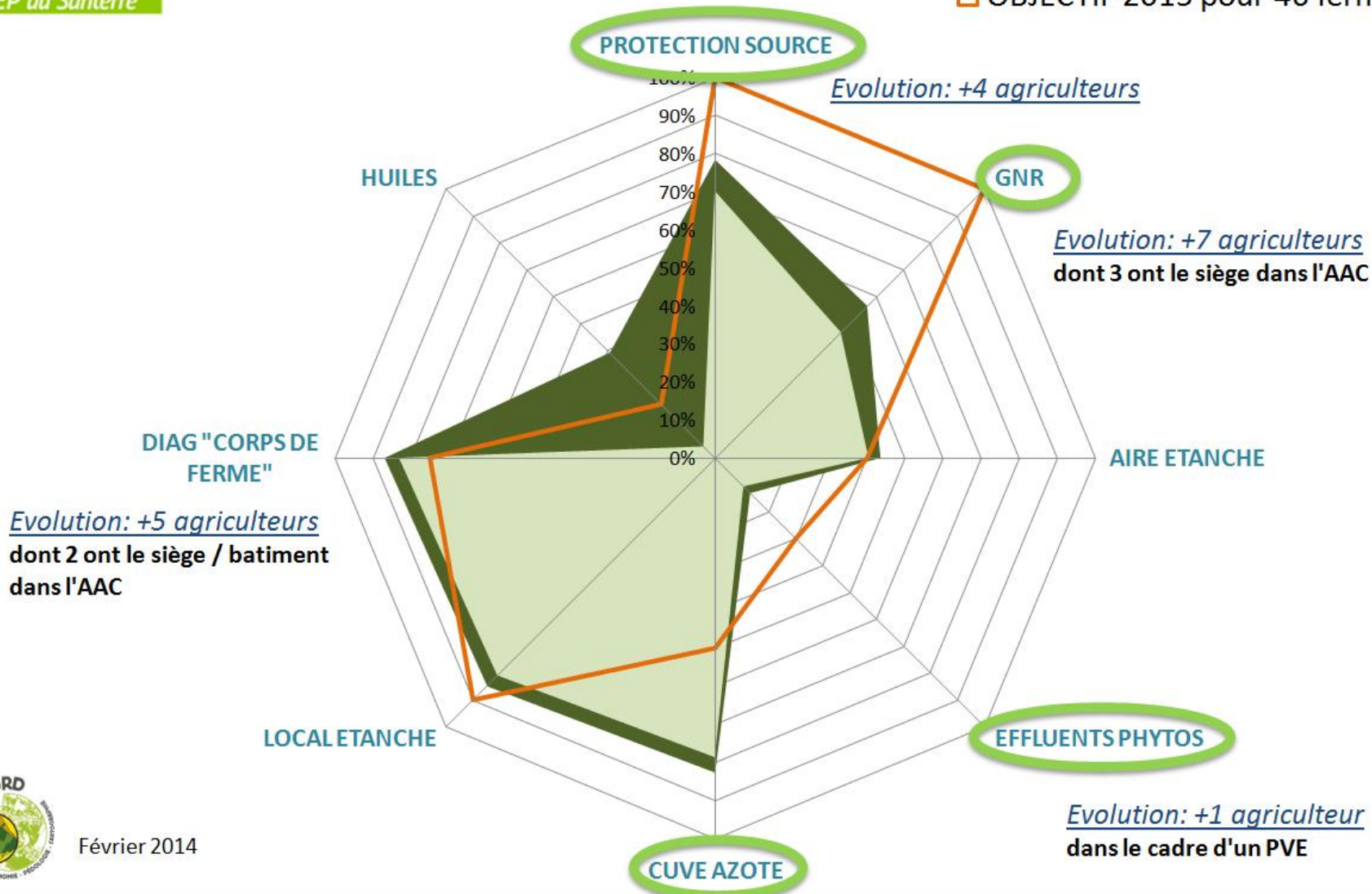
Structure porteuse de l'ORQUE et les partenaires (AEAP, CA 80, OS, ABP, SAFER, ETAT, CR, CG,...)

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions
AGRI 2.1	Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	8
AGRI 2.2	Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	6
AGRI 2.3	Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	4
AGRI 2.4	Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	7
AGRI 2.5	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	7
AGRI 2.6	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	6
AGRI 2.7	Veille foncière	1

7 actions et 39 sous actions

Lutte contre les pollutions ponctuelles

■ 2013 40 diagnostics
 ■ 2011
 □ OBJECTIF 2015 pour 46 fermes





BAC de Caix

3 possibilités pour la protection de la ressource en eau:

- Potence
- Cuve intermédiaire
- Clapet anti-retour

Potence: 300-400/
2500/4000 €



Clapet anti-retour:
environ 150 €



Cuve intermédiaire:
environ 1000 € neuf



BAC de Caix

⇒ Réétention obligatoire dès 150L (double paroi)

Principe : La citerne est constituée de deux cuves enchâssées l'une dans l'autre
L'espace est rempli d'un liquide au niveau constant contrôlé par un détecteur de niveau
⇒ Toute fuite au niveau de la cuve intérieure fait monter le niveau de liquide

Déclenchement de l'alarme



Penser à faciliter les accès :

- pour le chargement
- à l'intérieur des rétentions

Coût pour 5000L :
4000 €



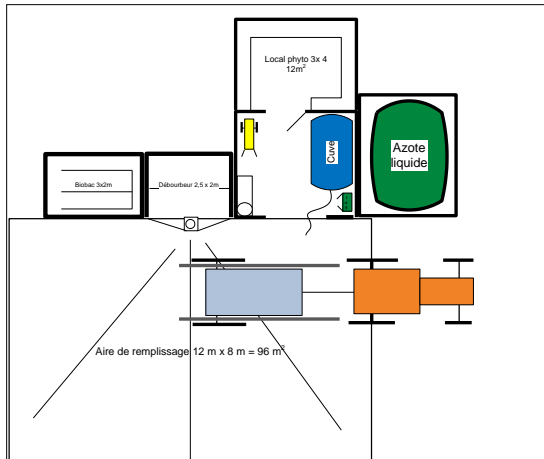


Diagnostic corps de ferme - accompagnement

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable

Objectif:

Accompagner techniquement l'agriculteur dans sa réflexion sur l'aménagement du poste remplissage/ lavage du pulvérisateur



- Choix et dimensionnement des systèmes de retraitement des effluents phytosanitaires
- Réalisation de plans et d'un devis chiffré
- Point réglementaire et conseils sur le stockage des phyto, de l'azote et des hydrocarbures...
- Remise d'un compte rendu de visite + Devis et plans
- Une ½ journée de formation avec visite de sites aménagés

Coût Dalle+ Terrassement :50- 70€/ m²

Contact Stéphane GREGOIRE: 03.22.85.32.14



Diagnostic corps de ferme - formation

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable

➔ **formation** « Mettre en place une aire bétonnée associée à un phytobac »

Programme: choix des bétons, technique de terrassement, lissage...

Appréhender l'étanchéité des murs et les écoulements.

Conception d'un phytobac.

1 jour: mai

Contact Hervé GEORGES: 03.22.20.67.32



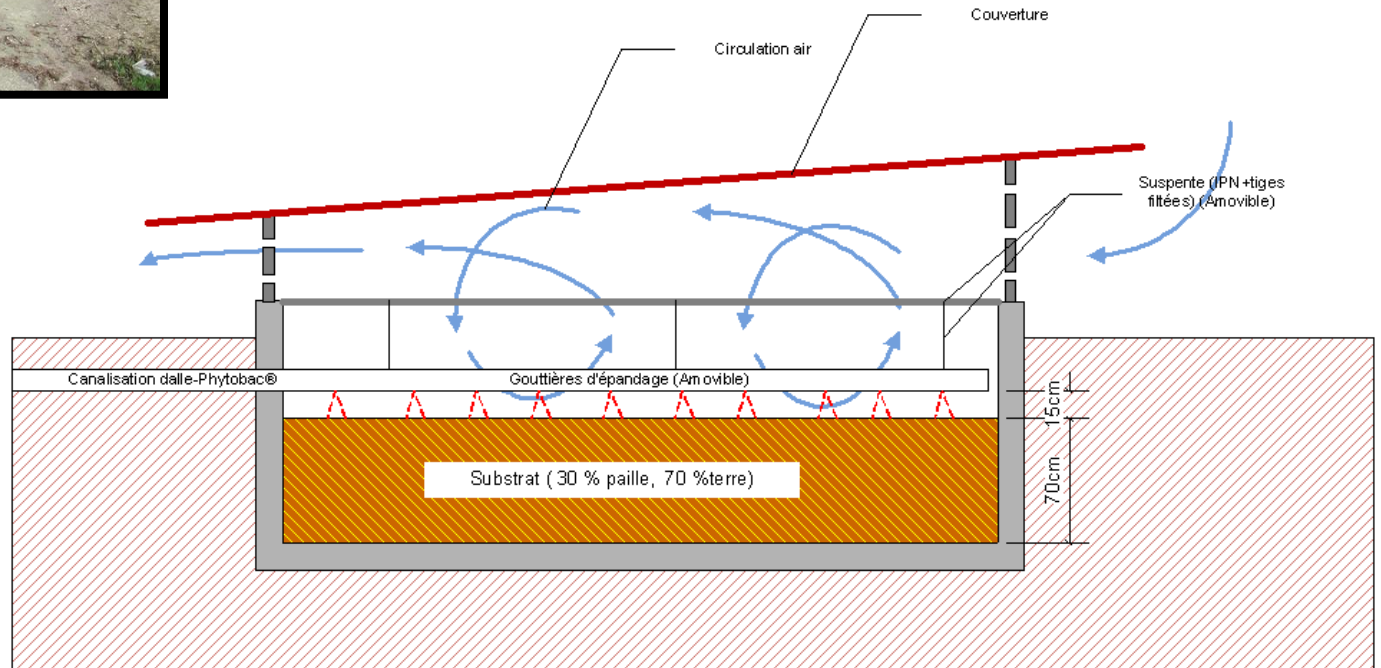


Diagnostic corps de ferme

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable



5m/4m: environ 3000 €





Diagnostic corps de ferme

⇒ Rétention obligatoire dès 500m³



-Idéalement 2 cuves pour
démultiplier le risque

Cuve azote:
Pour 25 m³: environ
30000 €

Coût Dalle+
Terrassement :50- 70€/
m²

-Idéalement rétention pour moitié
du volume stocké ou plus grand
contenant: limiter les risques

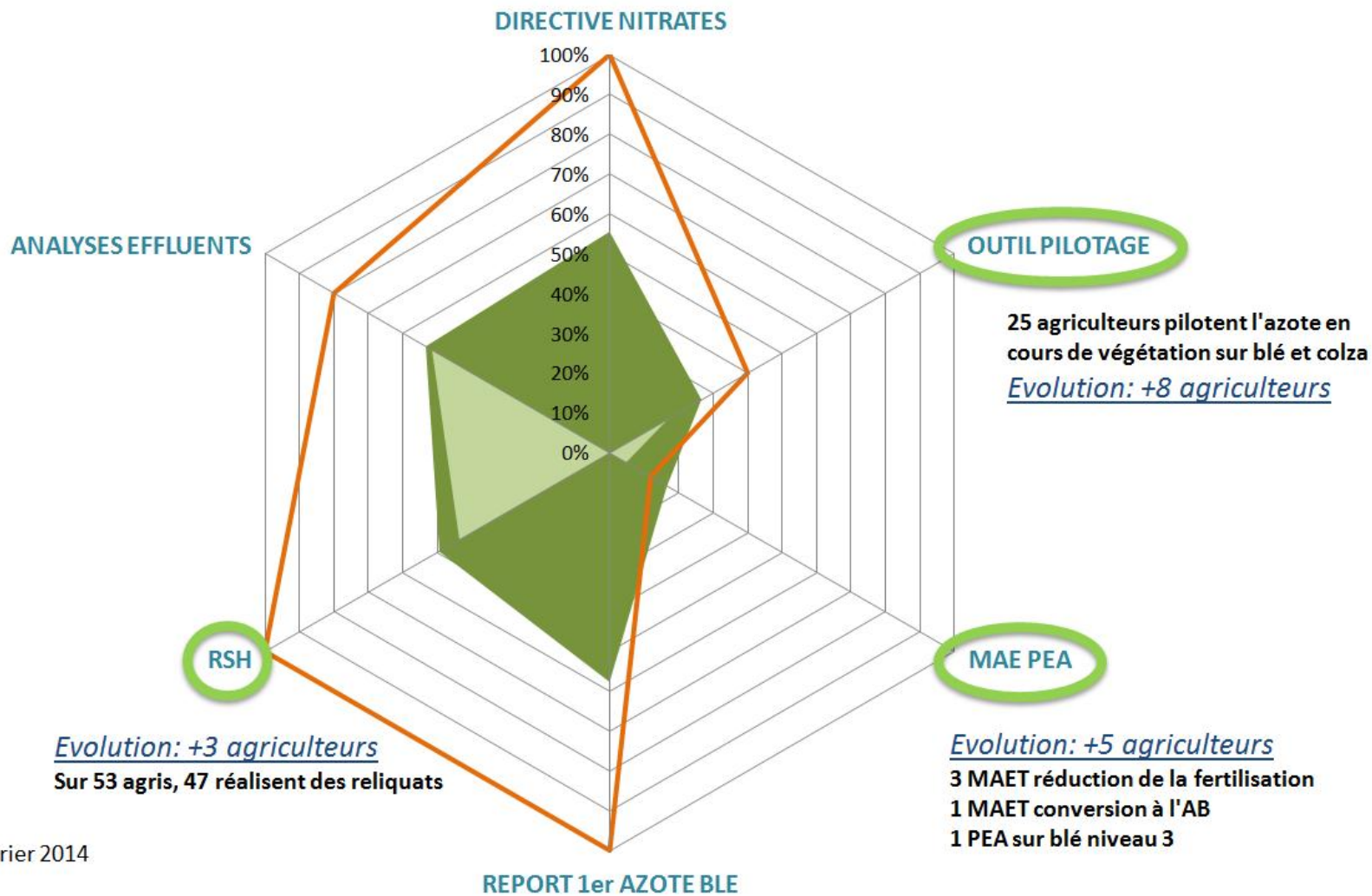


Pratiques de fertilisation azotée

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Février 2014



BAC de Caix

- **Périodes d'épandage** : base minimale calendrier national (+ renforcement régional à venir)
- **Les modalités de stockage des effluents d'élevage** : l'éleveur doit justifier des capacités suffisantes pour respecter le calendrier en tenant compte des risques supplémentaires liés aux conditions climatiques (des capacités minimales fixées par le PAN)
- **L'équilibre de la fertilisation N** :
 - un plan prévisionnel de fumure azotée à la parcelle (basée sur la méthode bilan – cf ref GREN)
 - un cahier d'épandage
 - obligation d'un reliquat d'azote sortie hiver
- **La couverture des sols en période hivernale**
- **Les règles d'épandage** (pentes, sols gelés, enneigés...)
- **Respect des 170 kg effluents élevage/ha** : se calcule désormais sur la SAU
- **Des Zones d'actions renforcées**

Contacts Stéphane GREGOIRE 03.22.85.32.14

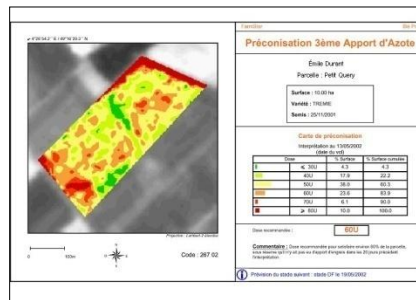
/ Aurélie ALBAUT 03.22.85.32.11



Accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture:

-Utilisation d'outils de pilotage de la fertilisation azoté:

-Farmstar, GPN, N tester



Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10

-Expérimentation de pilotage par drone proposé au printemps sur une majorité des parcelles de blé sur le BAC de Caix .





BAC de Caix



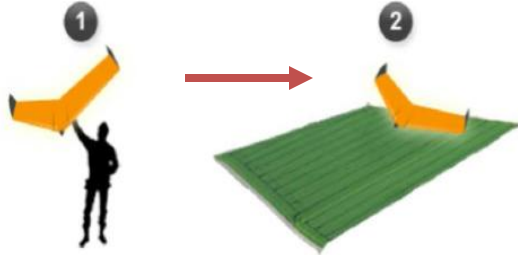
Pilotage de l'azote par drone:



→ Le drone est équipé de capteurs et de réflectomètre.

Il survole les parcelles à 150 m d'altitude et réalise les mesures grâce à son guidage GPS avec une grande précision (de l'ordre du cm). Il n'est pas perturbé par la couche nuageuse.

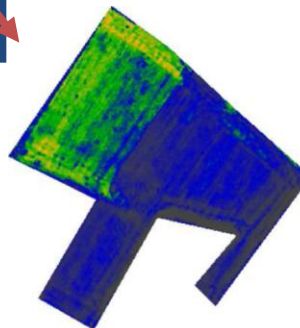
Sa capacité d'enregistrement de données est de 300 à 500 Ha par jour



Passage du drone

Traitement des données par AIRINOV

Carte de modulation automatique



Carte de conseil azote

Dose moyenne
3^{ème} apport

3

RECOMMANDATION MOYENNE	
Dose	% surface
< 40 U	21,4
50 U	15,7
60 U	24,3
70 U	28,9
> 80 U	9,7

RECOMMANDATION MOYENNE: 67 U

Epandage







BAC de Caix

Pourquoi un outil d'aide à la décision?

- optimisation des apports d'N.
- atouts économique (pas de gaspillage et ajustement si besoin)
- obligatoire dans le cadre du PEA.

		
Farmstar	<ul style="list-style-type: none"> -Intégration directe des documents (PPFA) -Consultable à tout moment si informatique -Apporte une aide dans des parcelles à situation compliquée ou dans le cas de parcelles où l'historique est peu connue (JA) 	<ul style="list-style-type: none"> -Position du satellite -Délai de réception des conseils -Couche nuageuse
GPN	<ul style="list-style-type: none"> -Facile d'utilisation, réponse rapide 	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin d'une bande surfertilisée (talonnage) -la luminosité doit être homogène pdt la mesure.
N-Tester	<ul style="list-style-type: none"> -Facile d'utilisation, réponse rapide 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombreuses mesures pour avoir une réponse fiable (environ 30)



-Conseil individuel / formation (fertilisation, PPFA, bilan azotée...)

→ formation « **Fertilisation azotée: conjuguer technique et réglementaire** » **le 27 février 2014 à Villers Bocage**

→ Accompagnement individuel ou collectif par un conseiller de la Chambre d'Agriculture.

→ Mes p@rcelles est l'outil en ligne pour piloter vos cultures et enregistrer vos pratiques sur le principe de la saisie unique. (parcellaire, fertilisation, traçabilité, indicateurs technico-économiques.)

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



Fertilisation azotée : conjuguer technique et réglementaire

*** La réglementation en zone vulnérables oblige les agriculteurs à respecter un programme d'action basé sur l'équilibre de la fertilisation azotée et la gestion de l'interculture. Cette formation vous permettra d'acquies les bases agronomiques pour réaliser la méthode du bilan azoté et d'optimiser la gestion de vos cultures intermédiaires.

1 jour

Jeudi 27 février 2014

à la Chambre d'agriculture à Villers-Bocage

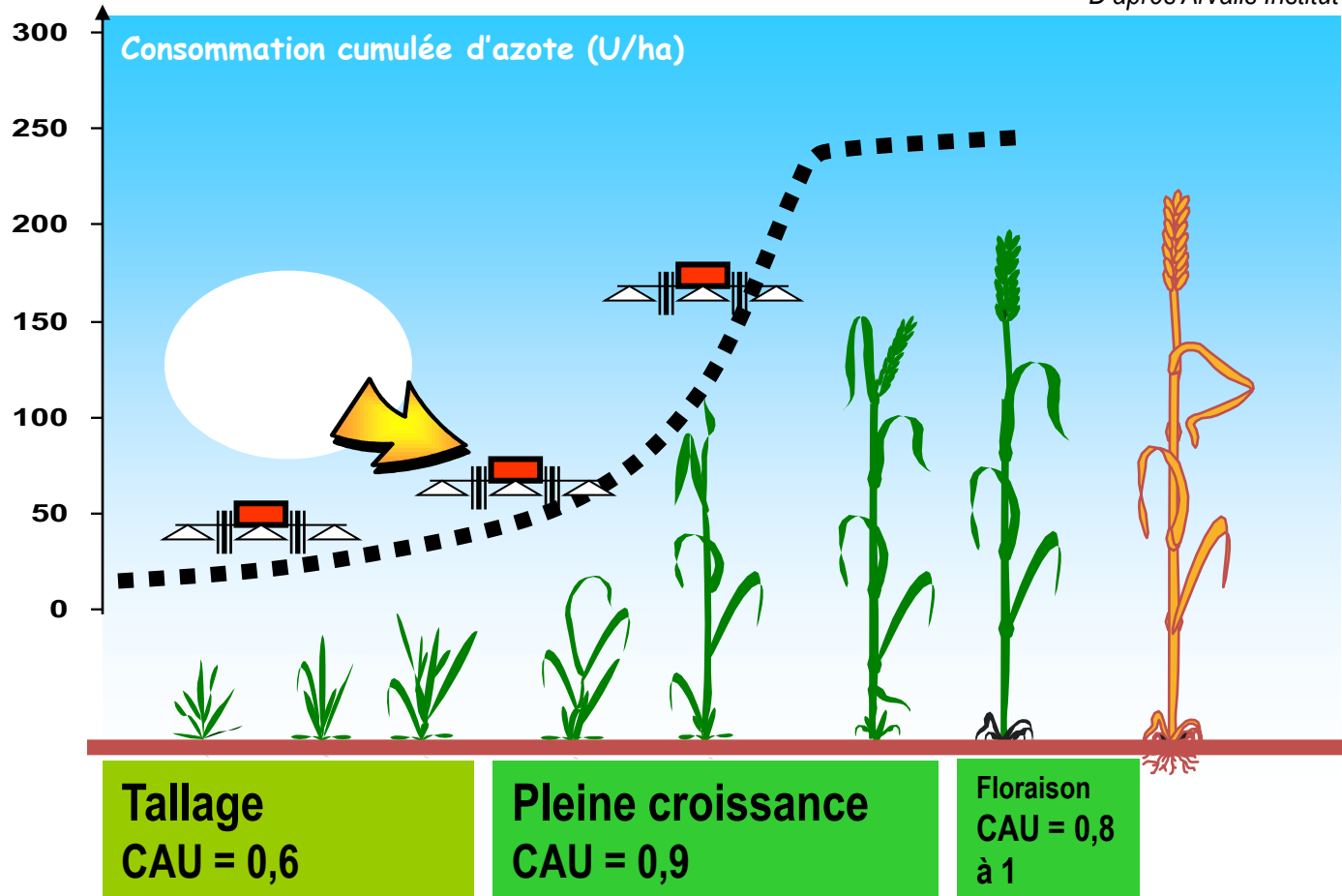




BAC de Caix

Rythme d'absorption et de fertilisation azotée du blé

D'après Arvalis Institut du Végétal



Avant le 1er mars, limiter à 50U max pour le 1er apport sur les sols filtrants = meilleure efficacité et moins de risque de lessivage



BAC de Caix

➤ Améliorer les pratiques de fertilisation:

- Fourniture sonde de prélèvement, sachets d'analyse, bidons...
- Dépôt d'échantillons possible dans les bureaux de la chambre d'agriculture

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



**Coût analyse reliquat
azoté = 9 € / horizon**

Analyse effluents d'élevage:

- Fumier: 45 € - 60 €

- Lisier: 40 €- 60 €



Contacts: Sandrine EVAIN:03 22 93 51 20

Christelle DEHAINE: 03 22 33 69 19

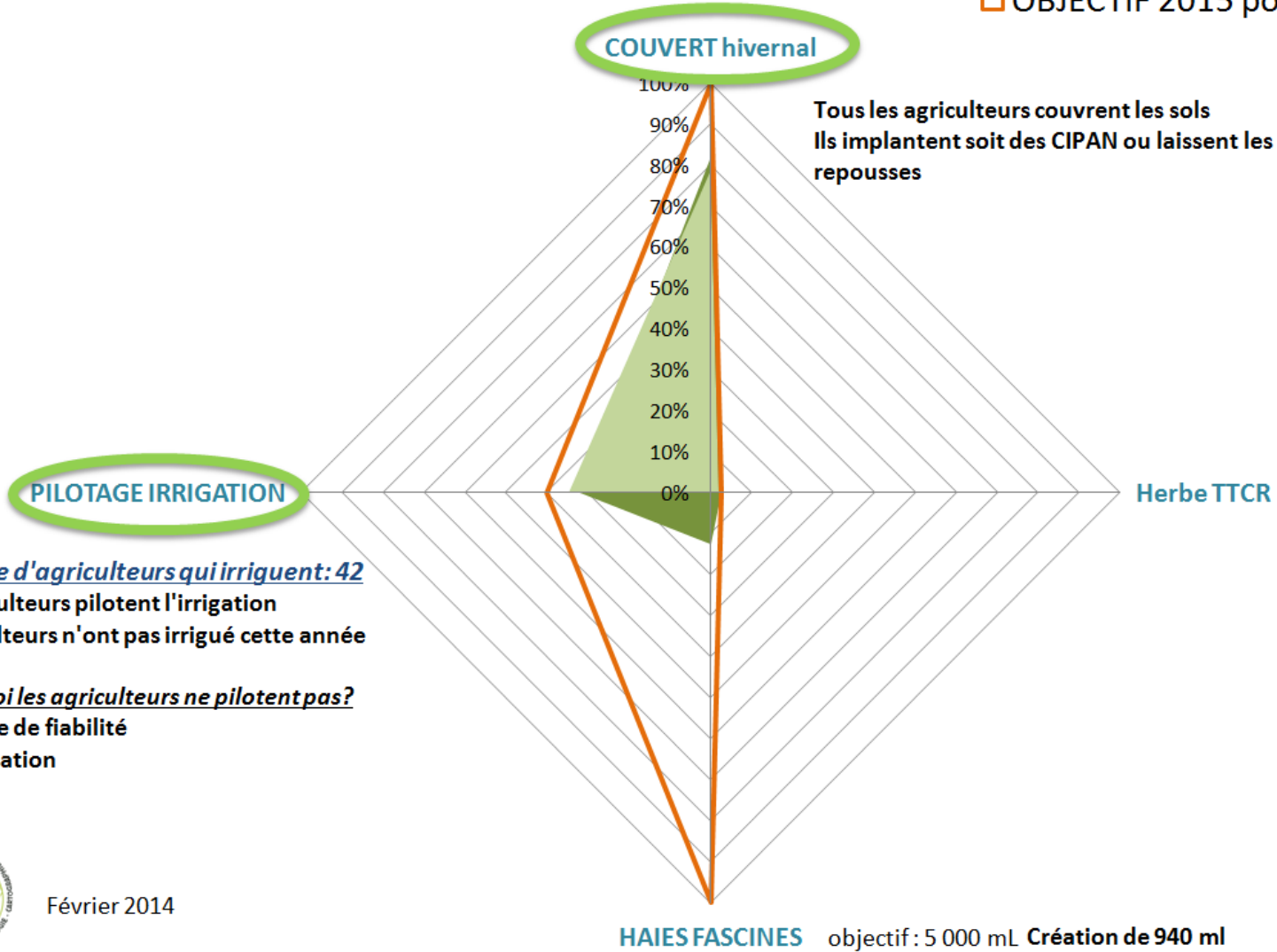
Annabelle FEUVRIER: 03 22 93 51 24

Lutte contre le ruissellement

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



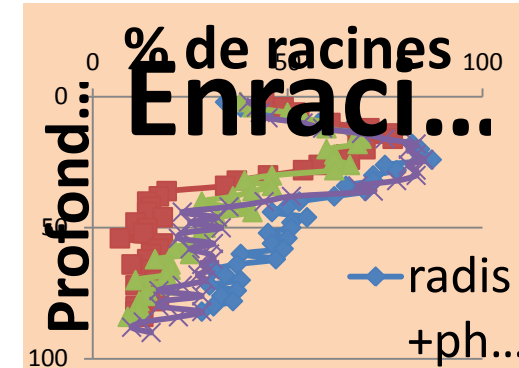
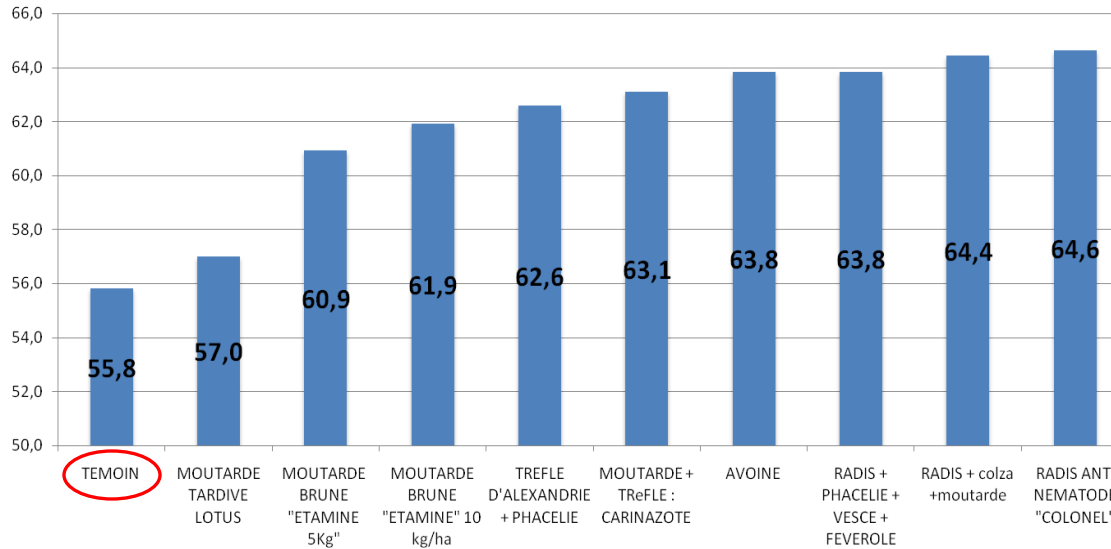
Nombre d'agriculteurs qui irriguent: 42
18 agriculteurs pilotent l'irrigation
2 agriculteurs n'ont pas irrigué cette année

Pourquoi les agriculteurs ne pilotent pas?

- manque de fiabilité
- organisation



ESSAIS 2010- 2014



-Rendements (essai avant PDT): les cipan sont favorables !

-Les couverts ne favorisent pas le développement des maladies par rapport au sol nu !

-Enracinement: mieux avec les couverts par rapport au sol nu.

-D'autres essais sont en cours sur légumes avec le partenariat de l'OP L Vert et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Premiers résultats: les couverts ne favorisent pas les maladies et pas d'impact négatif sur le rendement. A suivre.



Pourquoi un bilan hydrique?

- Optimisation de la gestion de l'eau
- un apport au bon moment garanti le bon nombre de tubercule et un grossissement des tubercules optimal

 gain économique et environnemental

BILAN HYDRIQUE

Date 30-juil-12

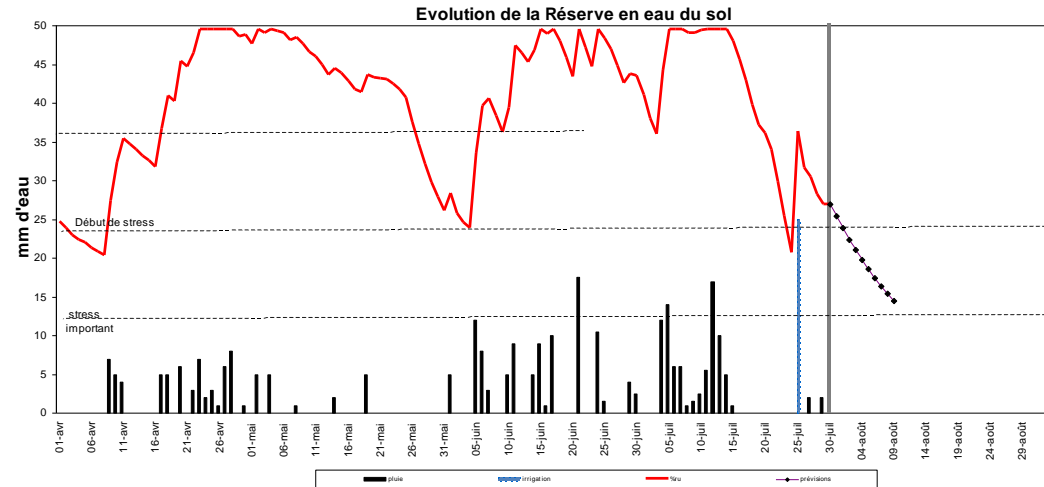
Variété : agata

Date de plantation : 16-avr

Stade : 5

Enracinement en cm :

Parcelle : le chemin



ETP de la semaine écoulée en mm				Previsionnel	
22-juil	4,9	26-juil	5,6	30-juil	3,80
23-juil	5,4	27-juil	3,4	31-juil	3,80
24-juil	5,8	28-juil	2,7	1-août	3,80
25-juil	5,8	29-juil	3,4	2-août	3,80

Evolution de votre réserve dans les 8 proc (sans pluie et avec les ETP moye)

30-juil	55%	03-août
31-juil	51%	04-août
01-août	48%	05-août
02-août	45%	06-août

Commentaire :

apport de 25mm en début de semaine si pluies, modérer l'apport ou ne pas intervenir

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10

Pratiques phytosanitaires

Evolution: +6 agriculteurs

- 1 MAET réduction des herbicides
- 1 MAET conversion à l'AB
- 3 MAET creation et entretien couvert floristique et faunistique
- 1 PEA

Evolution: +7 agriculteurs

DIAG BIO

Evolution: +5 agriculteurs

AQUAPLAINE

OUTILS DECISION
MILEOS, BSV

MAE PEA

80%

70%

60%

50%

40%

30%

20%

10%

0%

ROTATION

DESTRUCTION CIPAN
SANS HERBICIDES

LEVIERS
AGRONOMIQUES
REDUCTION PHYTOS

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



OPERATION BINAGE MENE EN 2013

- Démultiplier les techniques alternatives sur légumes
- Opération menée en partenariat avec les acteurs de la filière: Bonduelle, OP-L-Vert ... et appui financier de l'Agence de l'Eau
- Organisation centralisée avec un opérateur entrepreneur
- 25 producteurs volontaires
- journée de démonstration le 8 juillet
- souhait de pérenniser cette action sur d'autres cultures et d'autres thèmes

=> candidature GIEE





BAC de Caix

GIEE: Développer les pratiques de Protection Intégrée en système légumier

- Réseau de 21 exploitations situées dans l'Est du département
- 8 exploitants dans l'AAC.
- Projet porté par le SPL « Santerre Pôle Légumes ».
- Partenariat: OP-L-Vert, AGT, UNILET, ITB, CETIOM, constructeurs, FDCUMA.
- Réunion de lancement: 21 février à Caix.





BAC de Caix

OdERA-Systèmes



C'est un outil :

- d'aide à l'évaluation du risque en adventices.
- d'échange avec l'agriculteur qui permet d'évaluer l'effet des moyens agronomiques sur les adventices.

Etape 1 : Evaluation du risque en adventices dans le système actuel

Etape 2 : Construction d'un nouveau système de culture défavorable à la flore dominante

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



BAC de Caix



→ Outils d'aide à la décision dans la lutte contre le mildiou sur la pomme de terre

- répondre de très près aux besoins du terrain
- connaître à tout moment le "risque mildiou" des parcelles selon : la météo, la variété, les dates de plantation et de levée,
- connaître l'état sanitaire autour de la parcelle et les interventions réalisées (traitements et irrigations).

→ positionnez au mieux les traitements

Utilisation de données météorologiques horaires locales (10 km au maximum des parcelles)

Contact Alexandre EECKHOUT: 03.22.93.51.27



BAC de Caix



Consultable par internet en libre accès:

www.chambres-agriculture-picardie.fr

www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie



Accueil | La DRAAF | Concours administratifs | Les DDI en Picardie | Formulaires | Liens externes

Accès à la DRAAF

> L'internet du ministère > Mes démarches en ligne > Le portail de l'alimentation

Rechercher

Alimentation-Nutrition

- > Services Vétérinaires
- > Protection des Végétaux
- > **Bulletin de Santé du Végétal (BSV)**
- > Alimentation

Accueil > Alimentation-Nutrition > Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

A l'issue des travaux du Grenelle de l'environnement, le Ministre de l'Agriculture a souhaité le renforcement des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non-intentionnels des pratiques agricoles.

La surveillance biologique du territoire apparaît indispensable à une « agriculture écologique et productive » et sa place a été reconnue au cœur du dispositif du plan Ecophyto 2018.

L'ensemble des acteurs a vocation à participer aux réseaux d'observations, a fortiori lorsqu'ils recueillent déjà des données de surveillance.

Ces réseaux doivent permettre la connaissance de la situation phytosanitaire, avec notamment pour objectif de disposer sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des filières d'un « Bulletin de Santé du Végétal » fiabilisé nécessaire à un conseil qui contribue aux objectifs du plan Ecophyto 2018.

Le Bulletin de Santé du Végétal contient la description de la situation phytosanitaire, l'analyse de risque, le résumé de la situation épidémiologique décrite par les modèles et les seuils de risque. Il est mis à disposition de tous les acteurs sur le site internet de la DRAAF afin d'en permettre un accès public.

Envoyer par courriel

Imprimer

 **Consulter les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) 2012**

 **Consulter les archives 2011 des Bulletins de Santé du Végétal (BSV)**

 **Consulter les archives 2010 des Bulletins de Santé du Végétal (BSV)**

Haut de page



Bulletin de santé du végétal BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO
Grandes cultures
Picardie
N° 39 13 novembre 2012

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une synthèse de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

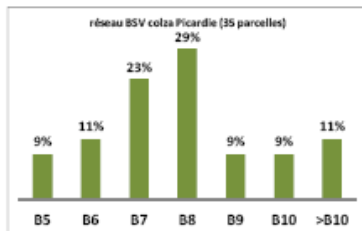
- COLZA : Fin du risque charançon du bourgeon terminal – quelques larves d'altises
- BLÉ : Vols de pucerons quasi terminés, limaces en régression.
- ORGE : Peu de risque parasitaire

COLZA

STADES

35 parcelles observées

Les stades progressent toujours doucement. Ils sont majoritairement autour de B7-B8 avec une hétérogénéité persistante.



RAVAGEURS

Charançon du bourgeon terminal

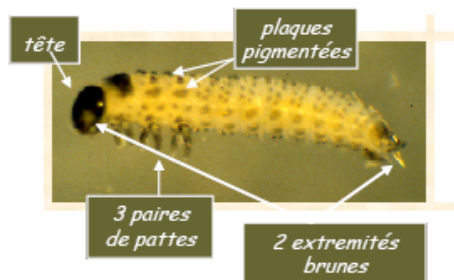
La baisse des vols continue. 2 parcelles avec captures de 8 à 10 individus cette semaine. Le risque reste faible et l'on atteint maintenant la fin de la période de risque. Cependant, restez vigilants si un redoux est constaté cette semaine et le risque peut persister sur les parcelles où des captures ont été observées, et non prises en compte.

Larves de grosses d'altises

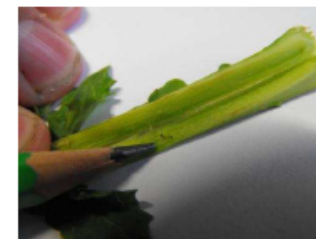
Deux parcelles sont signalées avec présence de larve d'altise et de plantes avec galeries dans les pétioles : 50% vers Airaines (80), 13% vers Landifay (02). Quelques adultes ont encore été capturés en cuvette dans 3 parcelles. Le risque de la présence de larves reste toutefois faible. Etant donné leur nuisibilité potentielle, continuez à surveiller leur présence par coupe longitudinale des pétioles.

Seuil de nuisibilité : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larves d'altises (soit environ 2-3 larves par plante).

Reconnaissance : blanche, allongée, avec 3 paires de pattes, les deux extrémités foncées et ponctuations noires sur la partie dorsale (cf. photo 1).



Larve de grosse altise (CETIOM)



Galerie et larve de grosse altise
R. ULRICH (CA02)

Autres ravageurs

7 parcelles avec dégâts de larves de mouche du chou sur des pivots de colza. Si les larves sont nombreuses et si le colza est chétif, ces attaques peuvent avoir une incidence pouvant aller jusqu'à la section du pivot. Quand l'alimentation du colza est perturbée par ces attaques, il peut devenir rouge/violacé (cf. photo du BSV n°38). Mais la plupart du temps, les larves finissent par disparaître (au bout de 20 à 30 jours en moyenne après leur arrivée), le pivot cicatrise et émet des racines secondaires. Il faudra toutefois porter une attention toute particulière au printemps sur ces colzas fragilisés.

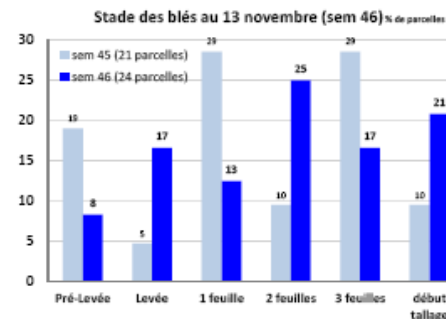
MALADIES

9 parcelles avec présence de macules de Phoma sur les feuilles, mais souvent sur les feuilles les plus âgées qui vont bientôt entrer en sénescence et disparaître. Rappelons que la gestion du risque est essentiellement préventive avec le choix variétal, que la nuisibilité directe des macules est nulle et qu'il n'y a pas de corrélation entre la présence de macules à l'automne et les attaques (nécroses au collet) au printemps.

BLE

STADES

Sur les 24 parcelles observées cette semaine la végétation a ralenti. Il reste 2 parcelles qui ne sont pas encore levées soit un peu moins de 10% et seules 5 soit 20% parviennent au stade début tallage. Le stade moyen est 2 feuilles avec toujours une majorité de situations entre 1 et 3 feuilles (55% des parcelles).





BAC de Caix



POLE
CONVERSION BIO
PICARDIE

 **N°Vert** **0 800 006 856**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

S'informer

Etape 1

Se former

Etape 2

Construire le projet

Etape 3

**S'engager en
bio**

**Diagnostic, approche
technique et
économique**
+ information
Réglementaire

**Etude technico-
économique**

Point Projet

Etape 4

**Finalisation :
montage dossiers**

1^{er} Contact

**Pôle
Conversion**

N° vert



Accompagnement par un REFERENT

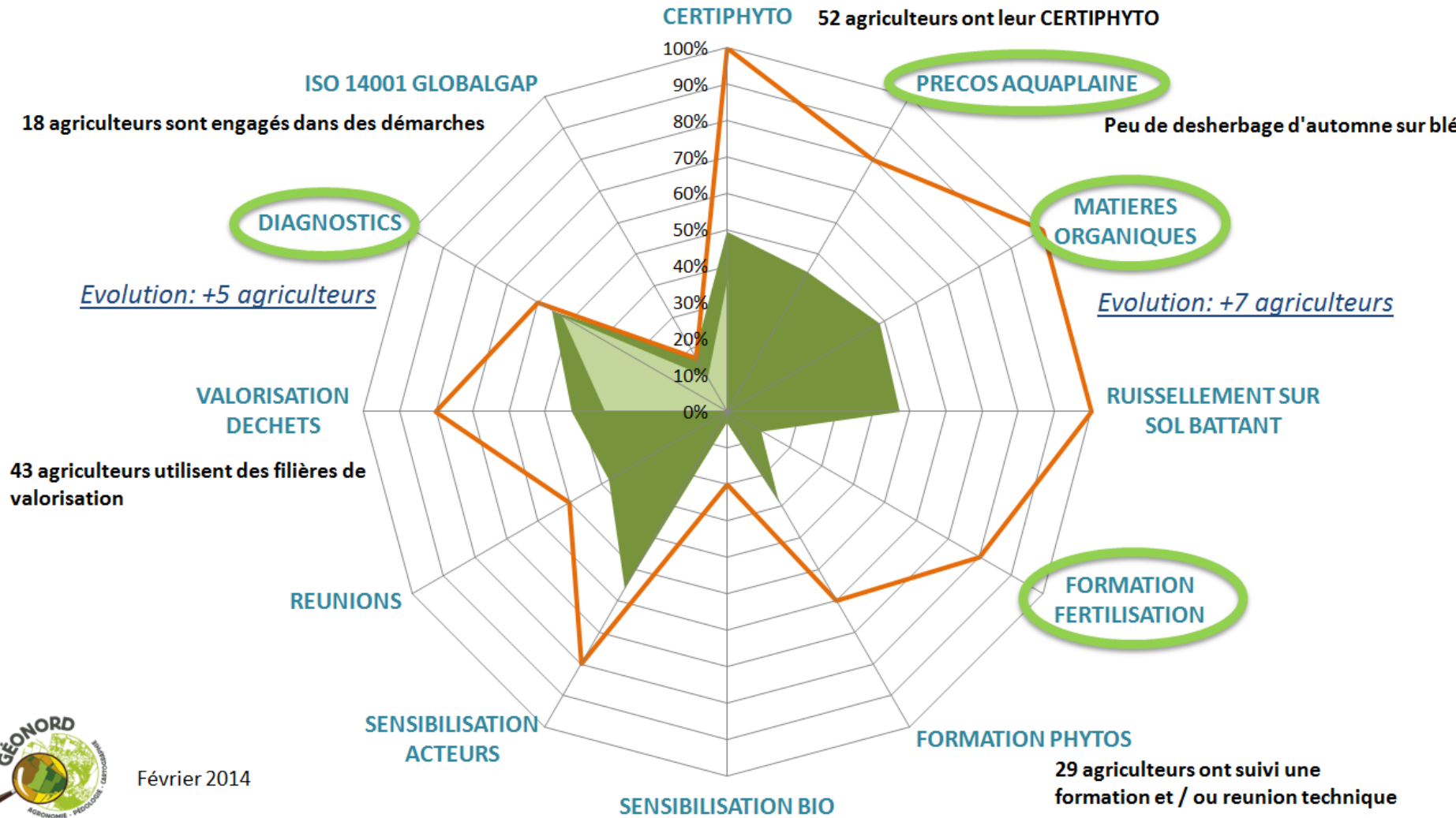
18 diagnostics réalisés depuis 2012.

1ère étape pour l'agriculteur: réflexion sur la faisabilité du projet.

Contact voir présentation ABP

Actions de sensibilisation

■ 2013 ■ 2011 □ OBJECTIF 2015





BAC de Caix

- ➔ **Formation « Certiphyto- décideur en exploitation agricole »**
- ➔ **Mais aussi « Certiphyto- Décideur- Prestataire de services »**
 - « Certiphyto- Décideur- Opérateur en exploitation agricole »
 - « Certiphyto- Conseil »
 - « Certiphyto- Appicateur en collectivités territoriales »

- ➔ **Certiphyto obligatoire pour les agriculteurs à partir d'octobre 2014**

Contacts

- **Anne HOTTE: 03.22.33.69.27**
- **Organismes économiques**



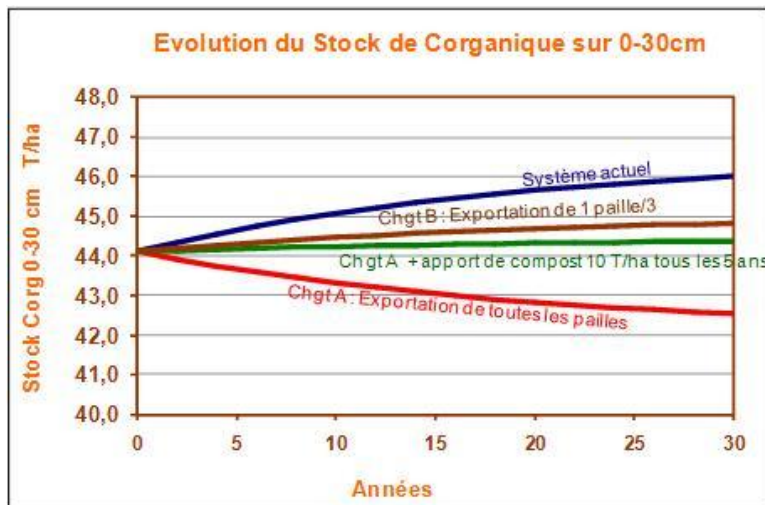
BAC de Caix

SIMEOS AMG



C'est un outil:

- de simulation de l'évolution des teneurs et stocks en matière organique du sol sous l'effet du système de culture et des conditions pédo-climatiques
- de visualisation rapide de l'effet d'un changement de pratiques culturales sur le statut organique du sol, à moyen ou long terme.
- d'évaluation du stockage de carbone dans le sol



démonstration possible.

**Contact bureau d'Estrées
Mons: 03.22.85.32.10**



→ Formation « **Savoir piloter les matières organiques des sols: les leviers d'action et gestion des amendements organiques** »

→ Objectifs: -Savoir diagnostiquer l'état organique de ses sols.

-Connaître les leviers d'action pour piloter les matières organiques des sols.

-Connaître et choisir les produits organiques en fonction de ses besoins.

-Savoir fertiliser avec les matières organiques.

→ Début juin, 1 journée, à Amiens.

Contact Aurélie ALBAUT: 06.35.57.01.05



BAC de Caix

➔ Formation « Fertilisation azotée: conjuguer technique et réglementaire » le 27 février »



Pulvériser en BAS VOLUME

Optimiser ses paramètres de pulvérisation pour optimiser ses doses

De nombreux facteurs : agronomiques, techniques ou climatiques influent sur la qualité de la pulvérisation et sur l'efficacité finale du traitement. Connaître et maîtriser ces éléments permet d'assurer une efficacité maximum des traitements et dans de nombreux cas d'ajuster les doses employées. Parallèlement et dans certaines conditions, l'utilisation d'adjuvants et d'un volume d'eau plus faible permettent d'aller plus loin dans cette recherche de la dose optimale.

5 rendez-vous - 3 jours
De novembre 2013 à septembre 2014

La Chambre d'agriculture de la Somme vous accompagne tout au long de la campagne culturale.



Cette formation Bas Volume s'inscrit comme un outil de la Protection Intégrée, axe de travail porté par la Chambre d'Agriculture de la Somme dans le cadre d'Ecophyto.



➔ Formation « Pulvériser en Bas Volume: optimiser ses paramètres de pulvérisation pour optimiser ses doses »

Contact Anne HOTTE: 03.22.33.69.27

➔ Conseils: Accompagnement individuel ou collectif.

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



Fertilisation azotée : conjuguer technique et réglementaire

La réglementation en zone vulnérables oblige les agriculteurs à respecter un programme d'action basé sur l'équilibre de la fertilisation azotée et la gestion de l'interculture. Cette formation vous permettra d'acquies les bases agronomiques pour réaliser la méthode du bilan azoté et d'optimiser la gestion de vos cultures intermédiaires.

1 jour
Jeudi 27 février 2014
à la Chambre d'agriculture à Villers-Bocage





BAC de Caix

→ Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations:





Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- **Présentation des aides disponibles en 2014**



Trois démarches environnementales possibles....

1

Le PEA



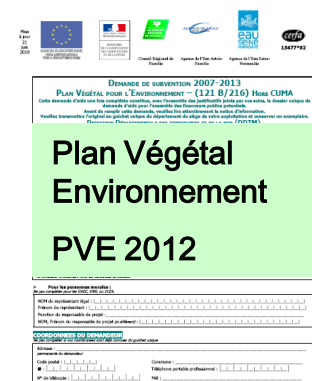
2

Les MAE t



3

Le PVE



... mais des conditions d'accès et des échéances différentes.



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Financeurs : Agence de l'Eau, État, FEADER, Cons. Régional

Objectifs :

Accompagnement financier d'investissements à caractère environnemental

Cible et territoire : selon financeurs et enjeux – *Attention aux priorités ...*

Attente de l'Arrêté PVE 2014 (précise les conditions d'éligibilité)

PVE

- 92 dossiers déposés dans la Somme et 79 retenus (tous les dossiers AEAP retenus mais priorité avec l'Etat)

- 7 dossiers dont le siège est dans l'AAC



Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements éligibles

2 types d'investissements:

Investissements productifs

Investissements non productifs



Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements productifs (PVE 2013):



Lutte contre l'érosion

- Houes rotatives, herse étrilles
- Systèmes de Barbutte
- Diagnostic environnemental
- Haies et fascines



Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

- Outils d'aide à la décision : *station Météo, anémomètre..*
- Lutte mécanique des adventices : bineuse...
- Rouleau spécifique de destruction des CIPAN (Rolo-Foca...)
- Désherbineuses
- Matériel d'implantation de couvert en inter-rang
- Équipements améliorateurs Pulvérisateur

(Circulation continue des bouillies; Automatisation des rinçage, coupe de tronçons par GPS...)

- Volucompteur à arrêt programmable



Réduction pollution par fertilisants

- Pesée embarquée
- Système DPA
- Localisateurs d'engrais sur le rang
- Systèmes limiteurs de bordures
- Outils d'aide à la décision (*GPN ; N tester...*)





Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements non productifs (2013):

Réduction des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires

- Aménagements d'une aire de remplissage et lavage étanche avec récupération de débordement accidentel. (Plafonné à 6 000€)
- Système de traitement des eaux de lavage (débourbeur-déshuileur, Biobac....)
- Potence de remplissage, volucompteur,
- Cuve intermédiaire de remplissage du pulvé
- Plateaux de stockage avec rétention pour local phyto
- Paillasse de préparation des bouillies
- Matériel de pesée et dosage
- Collecte et récupération d'eau de pluie (État)





Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Conditions d'éligibilité

- ✓ Exploiter au moins une parcelle en culture
- ✓ Avoir au moins une parcelle en zone éligible au PVE
- ✓ Avoir entre 18 et 60 ans
- ✓ Détenir plus de 50 % du capital social
- ✓ Financement de projets d'investissements compris entre 4.000 et 30.000 €

✓ Avoir son siège d'exploitation ou au moins une parcelle dans une commune à enjeu eau

- ✓ Réalisation d'un diagnostic environnemental de l'exploitation
- ✓ Participer à une démarche collective (ORQUE ou territoire MAEt Eau, ZH, Érosion)
- ✓ Plantation de 200 m de haie (sauf CUMA)





Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Taux de financement

Priorité	Conditions de priorité		Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
1	Une parcelle dans une commune engagée dans une ORQUE	<i>et exploitant certifié en agriculture bio</i>	40 %	75 %
		<i>et 50 % (ou plus) de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé</i>	40 %	75 %
<i>et moins de 50% de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé</i>		40 %	75%	
Uniquement investissement productif		40 %	non financé	
4	Au moins une parcelle en enjeu eau		40%	75%

Pas de bonification JA !



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Taux de financement



PVE Etat + FEADER	Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;"><i>Si MAE Phyto ou pratique de l'AB</i></p>	40 % (+ 10 % JA)	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;"><i>Si Territoire MAEt retenu ou Zone à enjeu Eau Etat</i></p>	35 % (+ 10 % JA)	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;"><i>Autres Zones d'Actions Prioritaires de l'Etat (Z. hum., Erosion, N2000, ...)</i></p>	20 % (+ 10 % JA)	



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Critères de priorité

Agriculteur ayant son siège d'exploitation ou cultivant au moins une parcelle

Priorité 1

Tout Exploitant ayant signé un contrat MAE t en 2010 ou 2011 ou 2012

Priorité 2

Si Investissements phyto
et
dans les communes
MAEt 2013

Priorité 3

Investissements prélèvements en eau, fertilisation ou érosion
et
dans les communes
MAEt 2013

Priorité 4 : dans une commune à **enjeu de l'État**



Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt)

- Opérateurs obligatoire (projet collectif avec zone d'actions prioritaires).
- 20 territoires sont opérateurs dans la Somme suivants les enjeux: Eau/Natura 2000/érosions/corridors/ pelouses calcicoles.
- Toutes les mesures ont été financées pour la campagne 2013.



MAEt

- AAC de Caix: ENJEU EAU. Financement par l'AEAP
- MAET proposées en 2013:

	réalisé
Exploitations concernées par un engagement	3
Surfaces par type de couvert	
Grande culture (conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN)	19,3 ha
Herbe (absence de fertilisation sur prairie)	0,72 ha
Couvert (création couvert d'intérêt floristique et faunistique)	2,32 ha
Coût total des mesures sur 5 ans	37 382,1 €

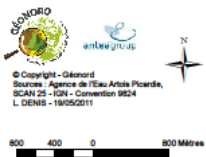
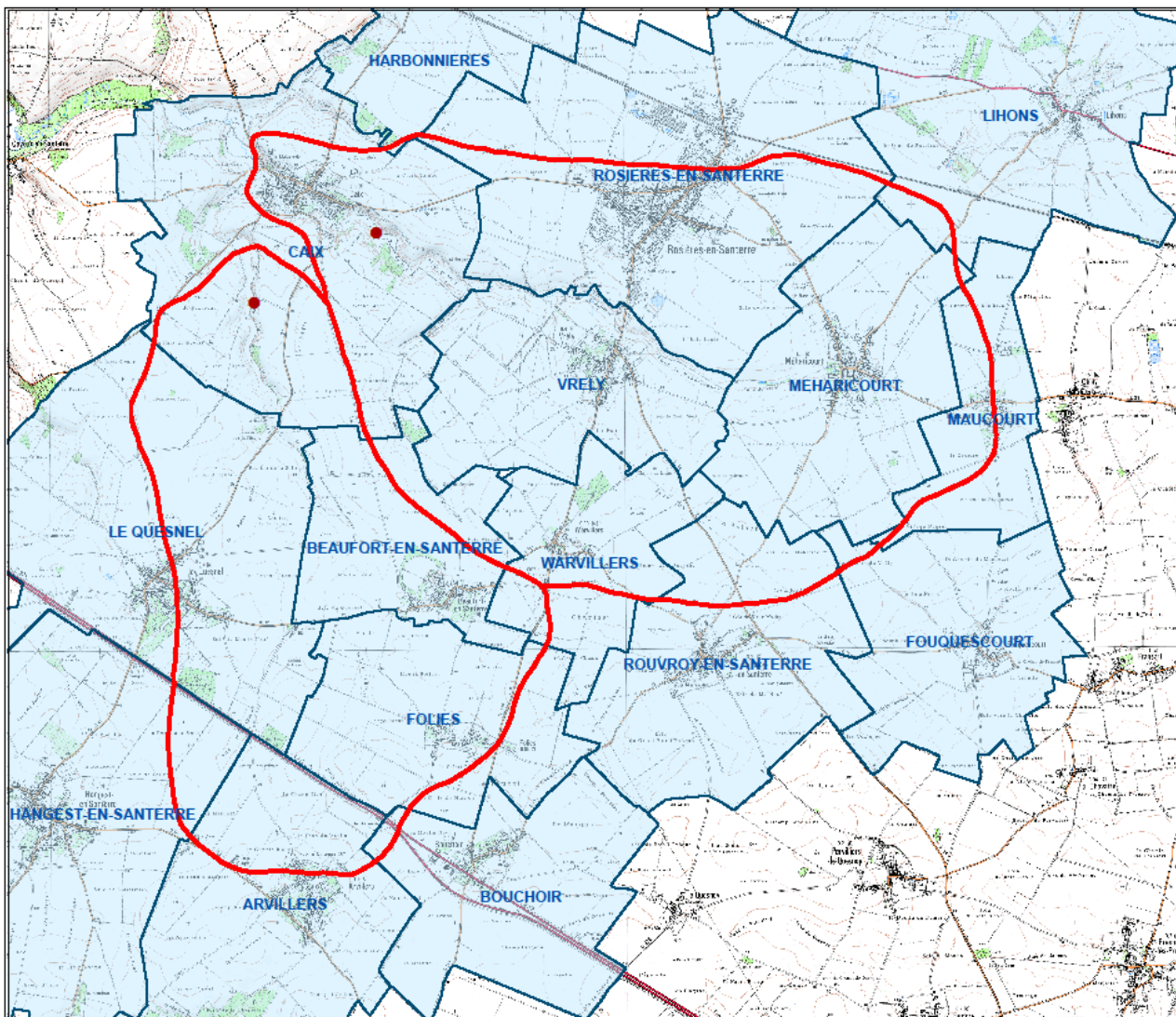
Coût des mesures engagées depuis 2012 : 93 000 €

Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

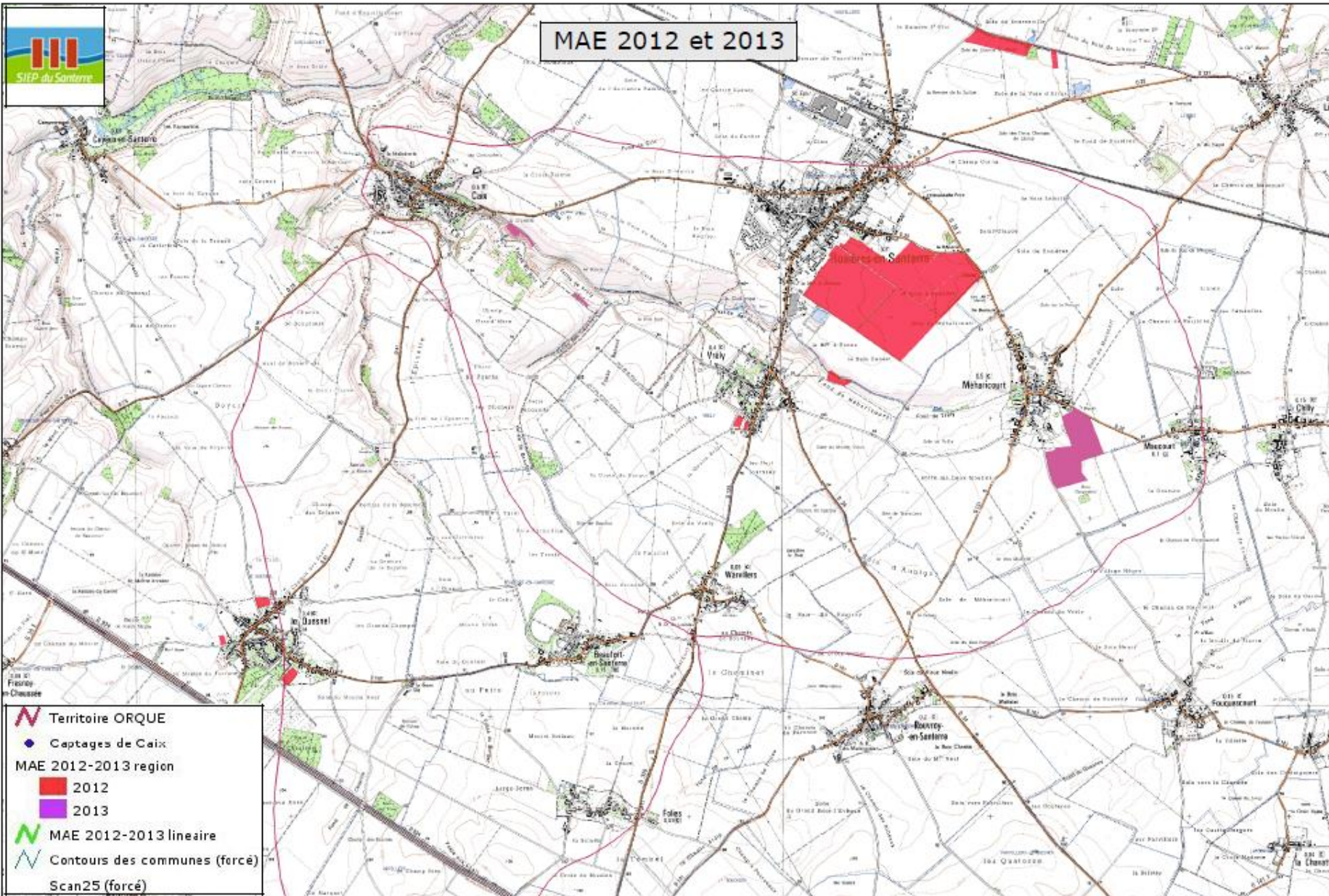
Identification des communes à enjeu Eau

Légende

- Captages
- BAC
- Communes
- Communes enjeu eau



A partir de 2013, les 16 communes de l'AAC sont classées communes à enjeu eau





BAC de Caix

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)

Opérateurs : **SIEP du Santerre**

accompagnée par la Chambre d'Agriculture de la Somme

Objectifs :

Préserver la qualité de l'eau potable

Cible et territoire : Les parcelles localisées dans le territoire

(Commune en enjeux « Eau »)

Les mesures : *voir tableau détaillé*

Attente de l'arrêté 2014...



BAC de Caix

Les mesures proposées sur les territoires

**4 types de
mesures**

**1. Réduction progressive de l'utilisation de produits
phytosanitaires**

2. Conversion à l'agriculture Biologique

3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)

Couvert	Mesure	Libellé	Montant
Grandes cultures	PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €
	PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire – Cultures annuelles	200,00 €
	PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110,00 €
	PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €
	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €
	PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €
Herbe	PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €
Mesures entretien éléments fixes du territoire	PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €
	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €
	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €
	PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €



BAC de Caix

1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €
PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110, 00 €
PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €
PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €



BAC de Caix

IFT de référence en Picardie

Espèces	IFT herbicides	IFT hors herbicides	IFT total
Betterave	2.38	2.92	5.3
Blé tendre	1.88	4.52	6.4
Colza	1.7	4.87	6.57
Maïs	1.6	0.1	1.7
Orge	1.71	3.19	4.9
Pois	1.44	3.93	5.37
Pomme de terre	2.52	16.29	18.81



BAC de Caix

Engagements

- Engagement **fixe à la parcelle** et non à la culture
 - Ne **pas dépasser l'IFT de référence sur les autres parcelles non engagée** de l'exploitation
 - Engagement de 5 ans à compter du 15 Mai de l'année de dépôt du dossier
 - Participer à **une formation d'ici 2 ans** sur :
 - La protection intégrée
 - Raisonnement des pratiques phyto } Aide possible 180€/an
- Conserver le justificatif de formation à présenter en cas de contrôle
- Engager minimum **10% de sa surface déclarée en grandes cultures** l'année de votre demande
 - Engager **maximum 30% de tournesol, maïs, prairie temporaire, et gel** intégrés dans la rotation.
 - Réaliser **un bilan annuel** avec un technicien agréé avant le 30/09



BAC de Caix

2. Conversion à l'agriculture Biologique

PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire – Cultures annuelles	200,00 €
--------------------	---	----------

3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €
--------------------	--	----------



BAC de Caix

4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)

PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €
PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €
PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €
PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €





BAC de Caix

Engagements

- Engagement fixe à la parcelle pendant 5 ans
- Avant le 15 mai 2014 (date limite de dépôt des dossiers)
- Conserver les documents relatifs à la demande d'engagement et au respect de l'obligation pendant le 5 ans du contrat + 4 ans.
- Respecter le cahier des charges de chaque mesure engagée
- Ne pas engager des éléments/surfaces obligatoires ou déjà sous contrat (type CAD)

Priorité de financement des demandes

Priorité 1	Conversion à l'agriculture biologique
Priorité 2	Projets visant Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires hors herbicides et herbicides
Priorité 3	Création et entretien de bandes de parcelles enherbées sans fertilisation azotée
Priorité 4	Projets visant la gestion des éléments paysagers.



BAC de Caix

Complément : MAE-t et conditionnalité PAC

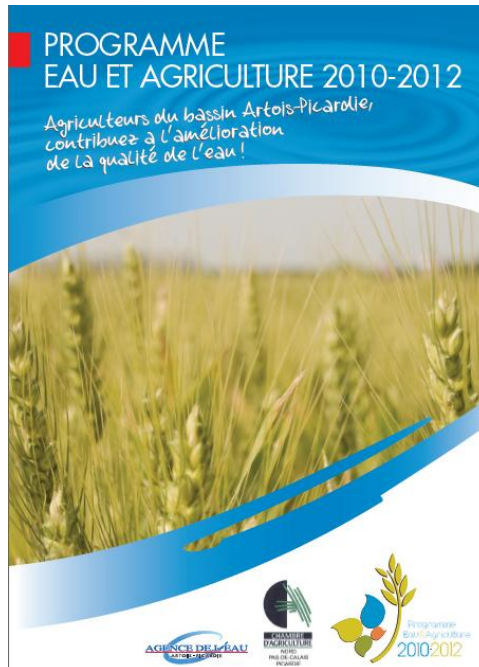
- ~plan prévisionnel de fumure azote + **phosphore organique** (fumier, fientes, eaux Roquette,...),
- ~cahier d'épandage azote + **phosphore organique**,
- ~absence de pollution des eaux par les nitrates (absence d'infraction au titre de la police des eaux),
- ~réalisation d'un **bilan global de la fertilisation azotée** (comparaison des entrées et sorties d'azote).
- ~extension du cahier phytosanitaire aux cultures non alimentaires,
- ~remise des **emballages vides et PPNU** aux circuits adaptés (justificatif à fournir),
- ~contrôle 1 fois tous les 5 ans du **pulvérisateur** (justificatif à fournir),
- ~respect des dispositions réglementaires sur **zone non traitée** en bordure de point d'eau pour les produits dont l'étiquette ne comporte pas de préconisation spécifique,
- ~recours à des **distributeurs agréés** pour l'achat de produits phytosanitaires, ou à des **prestataires de service agréés**.

Quasiment rien de plus que la conditionnalité en Zone vulnérable



BAC de Caix

Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013



Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013

L'ORIGINE DU PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE

En concertation avec ses partenaires, l'Agence a notifié à la Commission Européenne un régime d'aides hors PDRH spécifique au Bassin Artois Picardie



Objectif :
améliorer la qualité des ressources en eau

LE CONTENU

6 mesures à la culture

Inciter à la mise en œuvre de techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou économes en intrants dans les communes à enjeu eau potable

Blé

Maïs

Betteraves

Légumes

1 appel à projets

Inciter à la remise en herbe de parcelles cultivées

Les priorités de financement

- **Priorité 1** : + 50% de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE Grenelle
- **Priorité 2** : + 50 % de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE
- **Priorité 3**: SAU > 50% en « Enjeu eau »
- **Priorité 4** : au moins une parcelle en « Enjeu eau »

PROTECTION INTEGREE EN BLE

niveau 1

- Pas de précédent blé
- Planter une variété tolérante aux maladies et à la verse
- Privilégier un semis tardif *pas avant le 10 octobre*
- Adopter des faibles densités de semis
- Gérer au plus précis la fertilisation azotée

niveau 2

- + limiter les désherbages chimiques

niveau 3

- + Supprimer le régulateur

PROTECTION INTEGREE EN BLE

Densité de semis en fonction du type de sol et de la date de semis
(Nombre de grain/m²)

Date de semis	10 Oct.	15 Oct.	20 Oct.	25 Oct.	30 Oct.
Limon	160	170	180	190	200
Biefs (> 25% d'argile)	192	204	216	228	240
Craies (>30% de CaCO ₃)	208	221	234	247	260

Biefs: + 20% en densité par rapport aux limons
Craies: +30% en densité par rapport aux limons

DESHERBAGE MIXTE SUR CULTURES DE PRINTEMPS

MAÏS et LEGUMES

- **Limiter les désherbages chimiques :**
Désherbage chimique en plein interdit

BETTERAVES

- **pas de précédent betteraves**
- **Limiter les désherbages chimiques en introduisant des techniques alternatives :**
Désherbages chimiques en plein limités à trois passages maximum sur tout l'itinéraire technique de la culture

Conditions particulières quels que soient les engagements souscrits en grande cultures

- **Engagement minimum :**
 - 0,5 ha pour les légumes,
 - 4 ha pour le blé, le maïs et les betteraves,
 - pour 1 ha engagé en betterave, engager au minimum 2 ha en blé
- Suivre une **formation** sur la protection intégrée ou sur les pratiques alternatives de désherbage validée par l'Agence
- **Fournir les Indices de Fréquence de Traitement (IFT)** herbicides et IFT global pour les cultures engagées dans le dispositif

L'appel à projets

« création et entretien de couvert herbacé »

Le projet déposé par l'agriculteur doit préciser :

- L'emplacement des parcelles qui seront remises en herbe
- L'intérêt du projet en terme d'amélioration de la qualité de l'eau
- Le type de couvert qui sera implanté
- L'utilisation prévue de la prairie (fauche, pâturage...)
- La fertilisation azotée qui sera apportée
- Les pratiques de désherbage envisagées
- La rémunération demandée, justifiée en fonction des coûts additionnels et pertes de revenus

Jusqu'à 450 € /ha /an

CHOIX DES PROJETS

Les projets éligibles sont classés en fonction :

- de l'emplacement des parcelles,
- de l'intérêt environnemental des pratiques fixées par l'agriculteur,
- de la pertinence du montant de la rémunération proposée.

Les projets sont retenus par ordre d'intérêt jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets ou jusqu'à épuisement des projets

Si son projet est retenu

L'agriculteur s'engage à garder sa surface en herbe pendant 5 ans et à l'entretenir suivant les pratiques qu'il aura lui-même définies dans son projet.

Merci de votre attention

